

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

185A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (m m²)
: Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	1759,365
: Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	15605,878
: Réhabilitation de logements pour personnes âgées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 105	596,22
: Usines Haskis et usines métalliques / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2602,656
: Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2602,656
: Aménagement des secteurs gare et mise en oeuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952,098

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

Ni1 - STECAL destiné au développement de gîtes

Ni2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

Ni3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

Ni4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR / PLAN N° 2

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.1 arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.1 approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

105A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (m²)
Projet de voie de conformement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	19605,878
Liaison Mairie et salles municipales / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2692,656
Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2692,656
Aménagement des secteurs gare et rive en creux d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952,098

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrières

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR / PLAN N° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:5000

0100200 m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (m m²)
: Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	19605,878
: Réhabilitation de logements pour personnes âgées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 105	590,22
: Usages habités et salles municipales / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2692,656
: Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 108	2602,656
: Aménagement des secteurs gare et mise en œuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952,098

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

Ni1 - STECAL destiné au développement de gîtes

Ni2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

Ni3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

Ni4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR / PLAN N° 4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:2500

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (m²)
: Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	1759,365
: Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	15605,878
: Réhabilitation de logements pour personnes âgées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 105	596,22
: Usines Hiale et salles polyvalentes / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2602,656
: Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2602,656
: Aménagement des secteurs gare et mise en oeuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952,098

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aleas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Equipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts et hippiques

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises d'habitation

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR / PLAN N° 5

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

Laval Agglo

P.L.U.1 arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.1 approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

1:2500

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

195A rue Eugène Potier

35100 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (m²)
: Projet de voie de conformement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	19605,878
: Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	2602,656
: Aménagement des secteurs gare et mise en oeuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952,098

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Sites archéologiques

Zones inondables

Aléas miniers

Lotissements

PRESCRIPTIONS

Hales à protéger (enjeu fort)

Hales à protéger (enjeu moyen)

Marges de recul

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Ui - Équipements collectifs

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme

1AUi - A urbaniser à vocation équipements et loisirs à court terme

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

Ap - Agricole sans aucune construction

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises